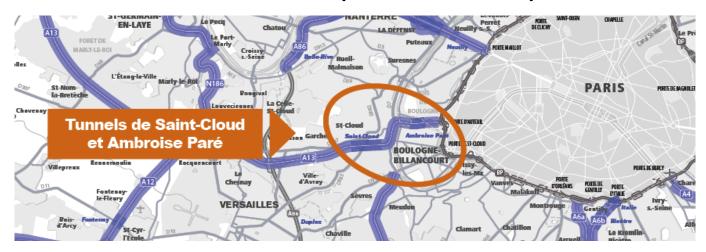
INFO ROUTES

Créteil, le 25 octobre 2021

Travaux de réparation exceptionnels sur l'A13

Fermetures des tunnels de Saint-Cloud (vers Paris) et Ambroise Paré (dans les deux sens)



L'autoroute A13 est coupée dans les deux sens de circulation depuis dimanche en fin d'après-midi, entre la sortie de Paris et le tunnel de Saint-Cloud.

En raison de vol de câbles en cuivre dans un local technique, entraînant la perte d'équipements de sécurité, le **tunnel Ambroise-Paré**, qui se situe sur l'autoroute A13 à proximité immédiate du boulevard périphérique parisien, a dû être fermé. En effet, certains dispositifs de sécurité et de désenfumage en cas d'incendie n'étant plus opérationnels, la traversée du tunnel a dû être interdite pour une durée indéterminée.

Le **tunnel de St-Cloud** a également été fermé depuis dimanche soir dans le sens vers Paris afin de faire sortir les véhicules avant le tunnel de St-Cloud. Une file va être rouverte cet après-midi dans le tunnel de St-Cloud, en direction de Paris, pour les usagers qui voudraient rejoindre les quais de Seine à St-Cloud (sortie avant le viaduc et le tunnel Ambroise-Paré). Dans le sens vers la Province le tunnel de St-Cloud est déjà rouvert sur une voie pour permettre aux véhicules venant des quais de St-Cloud de prendre l'A13.

Depuis le début de l'incident, les équipes de la Direction des routes d'Île-de-France et ses prestataires de maintenance mettent en œuvre tous les moyens nécessaires pour permettre la réouverture complète de ces tunnels dans les meilleurs délais possibles.

La DiRIF mesure pleinement les difficultés de circulation ainsi occasionnées par les conséquences de ce vol de câbles, et remercie l'ensemble des usagers de leur compréhension.

Nous conseillons, durant cette fermeture exceptionnelle, les itinéraires de déviation suivants :

Depuis l'A13 en direction de Paris :

=> Itinéraire de déviation depuis l'A13 au niveau de la commune de Rocquencourt : Prendre l'A12 en direction d'Evry et de Lyon, puis la N12 en direction d'Evry et de Lyon, puis à la hauteur de la commune de Versailles, suivez l'A86 en direction de Créteil, puis la N118 en direction du Pont de Sèvres.

=> Itinéraire de alternatif de délestage en amont depuis l'A13 au niveau de la commune de Orgeval : Prendre l'A14, autoroute à péage, et rejoindre Paris au niveau de la porte Maillot.

Depuis le boulevard périphérique parisien pour aller vers l'ouest :

=> Itinéraire de déviation depuis le Boulevard Périphérique sud :

Prendre la sortie en direction de Bordeaux et de Nantes (D910), continuez sur la D910 en direction du Pont de Sèvres puis prendre la N118 en direction de Chartres et de Bordeaux, puis prendre l'A86 en direction de Versailles, puis la N12 en direction de l'A13 (Rouen) ou rejoindre l'A13 par l'A86 (tunnel Duplex) autoroute à péage.

=> Itinéraire de délestage, depuis le Boulevard Périphérique nord à la Porte Maillot : Prendre la N13 en direction de Nanterre, puis prendre l'A14 autoroute à péage et rejoindre l'A13 à la hauteur de la commune de Orgeval.



Pendant l'ensemble de ces travaux, les usagers sont invités à la plus grande prudence en respectant scrupuleusement la réglementation précisée par la signalisation mise en place pour leur sécurité et celle des intervenants.

Les usagers peuvent consulter <u>www.SYTADIN.fr</u> pour préparer leur déplacement. Les alertes sont relayées sur Twitter (<u>@SYTADIN</u>).

Pendant leurs déplacements, les usagers sont invités à être attentifs aux informations diffusées sur les panneaux à messages variables (PMV) et à écouter France Bleu Île-de-France sur 107.1.

Placée sous l'autorité du **préfet d'Île-de-France, préfet de Paris**, la direction des routes d'Île-de-France (**DIRIF**) de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (**DRIEAT**), service déconcentré du Ministère de la Transition écologique et solidaire, assure l'entretien, l'exploitation, la gestion et la modernisation des autoroutes non concédées et des routes nationales d'Île-de-France.

Site internet de la DiRIF: www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr